

Conseil municipal

**SALLE COMMUNALE - REMPLACEMENT DES DISPOSITIFS DE LEVAGE SUR SCÈNE ET
SUR SALLE - CRÉDIT DE RÉALISATION DE FR. 165'000.00**

Vu l'état de vétusté des dispositifs de levage sur scène et sur salle de la salle communale

Vu l'impossibilité d'obtenir le certificat de conformité desdits dispositifs

Vu le risque d'accident

Vu l'urgence d'entreprendre des travaux de mise en conformité

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 26, oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. De réaliser les travaux de remplacement des dispositifs de levage sur scène et sur salle du bâtiment de la salle communale ;
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 165'000.00 pour cette réalisation ;
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
4. D'amortir la dépense de Fr. 165'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 165'000.00 afin de permettre l'adjudication du prestataire.

* * *

Signature :